

BOURSES À LA RELÈVE LAITIÈRE



Conditions d'admissibilité détaillées 2025

Les Bourses à la relève laitière sont ouvertes à deux catégories de projet :
« Projet d'amélioration » et « Démarrage/acquisition ».

Catégorie « Projet d'amélioration »

Si vous projetez investir dans l'amélioration de votre ferme laitière et que votre projet est clairement identifié, vous pourriez être admissible à une « Bourse à la relève laitière Lactech ».

Catégorie « Démarrage/acquisition »

Si vous êtes en cours de démarrage ou d'acquisition d'une ferme laitière et que votre financement est confirmé, vous pourriez être admissible à une « Bourse à la relève laitière Lactech » sous présentation d'un plan de financement et d'un projet de transfert.

Prenez connaissance des conditions détaillées ci-dessous afin de déterminer si vous êtes admissible et, le cas échéant, présentez votre projet.

Conditions

- 1- Être âgé de 18 à 49 ans au 31 décembre 2025. Une copie du certificat de naissance, du permis de conduire ou du passeport devra être fournie avec le formulaire.
- 2- Aux fins du présent programme de Bourses à la relève laitière Lactech, la personne éligible qui qualifie l'entreprise bénéficiaire (personne physique ou morale) doit :
 - détenir seule ou avec d'autres personnes de 18 à 49 ans, 30 % et plus des parts ou des actions votantes de cette entreprise laitière depuis moins de 15 ans;et
 - ne pas bénéficier ou avoir bénéficié du présent programme pour elle-même ou pour des sociétés laitières qui lui sont apparentées.
- 3- Fournir un document attestant la détention des parts votantes (certificat d'actions, registre des actionnaires, contrat de société ou déclaration solennelle, etc.). Ce document peut être fourni plus tard si le transfert est en cours de réalisation à la remise du projet. Par contre, il devra être remis pour pouvoir avoir le premier versement.
- 4- Détenir une formation académique : joindre une preuve de diplomation (copie du diplôme, attestation d'études ou relevé de notes) ou une preuve d'inscription (copie du formulaire signé et du paiement ou du relevé de notes le plus récent), dans le cas d'une formation en cours de réalisation.
- 5- Présenter un investissement qui permettra d'améliorer l'efficacité technique et financière de l'entreprise ou un investissement lié au démarrage ou à l'acquisition d'une entreprise. La nature et la pertinence de votre projet doivent être démontrées en fournissant toutes les informations demandées dans le cadre du formulaire de projet afférent. Au besoin, votre conseiller Lactech et/ou un conseiller de la Banque Nationale peuvent vous aider.

BOURSES À LA RELÈVE LAITIÈRE

Lactech

Producteur en tête.
Rendement à cœur.



**BANQUE
NATIONALE**

- 6- Le projet d'amélioration peut être en cours de réalisation ou non débuté mais ne doit pas être terminé avant la remise du projet. Cette remise peut se faire n'importe quand avant le 15 mai 2025. Les projets d'investissement présentés dans la catégorie « Démarrage/acquisition » doivent être déposés entre le 16 mars 2024 et 15 mai 2025.
- 7- Un achat de quota ne peut, à lui seul, rendre admissible à l'une ou l'autre des catégories. Le client doit s'inscrire dans un projet d'amélioration ou d'acquisition comportant d'autres éléments porteurs d'impacts sur l'entreprise, ou faire partie d'un projet de démarrage.
- 8- Pour présenter une demande de bourse, un client doit remplir le formulaire afférent et fournir obligatoirement toutes les informations demandées avant le 15 mai 2025. Un projet d'investissement présenté dans la catégorie « Démarrage/acquisition » déposé après le 15 mai 2025 sera évalué en 2026. Veuillez communiquer avec votre représentant afin de vous procurer un formulaire.
- 9- À la suite du premier versement de la bourse et pour les 3 années suivantes, le client doit acheter 100 % de ses moulées complètes, suppléments et minéraux pour son troupeau laitier auprès de Lactech pendant trois ans. Le volume minimal d'achat doit être de 50T. Si le client ne répond plus à ces conditions, il devra faire un remboursement évalué sur la durée restante de l'engagement. Par exemple, si le client quitte après un an, les 2/3 de sa bourse devront être remboursés, un client qui devait recevoir 6000 \$ de Lactech, devra rembourser 4000 \$.
- 10- Si le projet présenté au départ est modifié pendant sa réalisation ou lors de la durée du programme, le candidat doit signifier au comité de sélection, par écrit, la ou les modifications souhaitées. Une nouvelle analyse sera alors réalisée selon la nouvelle demande.
- 11- En présentant son projet au comité de sélection, le client accepte que son dossier soit acheminé à la Banque Nationale. Celle-ci pourra lui soumettre une offre de financement après la réception d'autres documents usuels.

Conditions exclusives aux investissements financés par la Banque Nationale

- 12- Si le client finance son investissement auprès de la Banque Nationale, il recevra une majoration de sa bourse jusqu'à un montant total maximal de 5000 \$. Le financement minimal exigé pour être éligible à la majoration est de 250 000 \$. Si le prêt est remboursé par anticipation avant trois ans, le client devra rembourser sa bourse au prorata des années non écoulées. Par exemple, après 12 mois, le remboursement demandé sera les 2/3 du 5000 \$, soit 3233 \$.
- 13- La Banque Nationale se réserve le droit de rappeler le prêt si la situation d'un client est en défaut. Dans ce cas, celui-ci perdra la totalité de sa bourse.
- 14- Si le client rembourse son prêt avant l'échéance, la pénalité habituelle est payable à la Banque Nationale et le client perdra la totalité de sa bourse, incluant la portion de Lactech.
- 15- La répartition des 3 bourses se fera de la façon suivante :
 - 1 bourse de 15 000 \$ de Lactech avec une bonification de la Banque Nationale pouvant atteindre 5000 \$.
 - 2 bourses de Lactech de 6000 \$ avec une bonification de la Banque Nationale pouvant atteindre 4000 \$.

BOURSES À LA RELEVÉ LAITIÈRE



Documents à joindre

- Le formulaire de projet, édition 2025, en lien avec votre projet d'investissement. Celui-ci doit être dûment rempli et signé par les demandeurs et le conseiller Lactech. Il est important de fournir toutes les informations et les documents électroniques demandés (soumissions, CV, etc.).
- Une copie du certificat de naissance, du permis de conduire ou du passeport de tous les demandeurs.
- Le document attestant la détention des parts votantes (certificat d'actions, registre des actionnaires, contrat de société ou déclaration solennelle, etc.).
- Une preuve de diplomation (copie du diplôme, de l'attestation d'études ou du relevé de notes) ou une preuve d'inscription (copie du formulaire signé et du paiement ou du relevé de notes le plus récent).
- Une copie de la dernière paie de lait.
- Dans le cas d'un projet de démarrage ou d'acquisition d'entreprise, un document confirmant le financement du projet, ou tout au moins, une lettre signée par le ou les prêteur(s).

Annuellement, un maximum de 3 bourses est octroyé. Ne tardez pas à soumettre votre projet! Seuls les dossiers reçus avant le 15 mai 2025 seront évalués dans l'année.

Processus de sélection :

Votre projet fera l'objet d'une évaluation par un comité de sélection et sera acheminé à la Banque Nationale. À la demande, vous devrez fournir les documents usuels pour l'obtention d'un financement.

En communiquant avec votre représentant, vous pourrez consulter les grilles d'évaluation utilisées par le comité de sélection. Une note sera allouée par le jury à chacun des dossiers. Ceux ayant obtenu la note de passage feront partie d'un premier tirage au sort de 3 finalistes. Les finalistes seront conviés à une soirée de remise de bourses, durant laquelle le tirage de la bourse de 20 000 \$ sera effectué parmi les 3 finalistes. Les 2 autres finalistes remporteront une bourse de 10 000 \$.